

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

N°1209-2022

ARRETE DU MAIRE

Portant délégation de signature à Sophie GIRODON, adjoint administratif

Le Maire de la Ville de PONT-AUDEMER,

VU la délibération n° 13-2022 portant élection du Maire ;

VU l'article L.2122-19 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article R.2122-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'assurer la bonne marche des services de la collectivité

Considérant l'activité du service population/état-civil, nécessitant une fluidité dans la réponse aux besoins courants des administrés

Considérant la position occupée au service population par Mme Girodon Sophie en tant qu'agent titulaire de la commune (adjoint administratif)

Considérant la capacité et les compétences de l'agent pour remplir les fonctions objet de la délégation, celle-ci ayant reçu une formation interne en matière d'Etat civil sous le contrôle d'un agent expérimenté

Arrête

Article 1 : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, à Mme GIRODON Sophie adjoint administratif pour :

- Recevoir les demandes concernant les actes suivant et délivrer les documents y afférent :
 - Acte de mariage
 - Acte de naissance
 - Acte de décès
- Procéder aux actes suivants :
 - Certification conforme de pièces et documents
 - Légalisation de signature

Article 2 : Le présent arrête sera rendu exécutoire dès sa publication et sa transmission à Monsieur le Préfet de l'Eure

Article 3 : Le présent arrête de délégation est accordée à partir du lundi 19 décembre 2022 et dure jusqu'à ce qu'elle soit rapportée

Accusé de réception en préfecture
23-201073900-2022-12-12-1209-2022-1209-2022
Date de télétransmission : 12/12/2022
Date de réception préfecture : 12/12/2022

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à :

- Au procureur de la République près le tribunal judiciaire d'Evreux
- Madame GIRODON Sophie, titulaire de la présente délégation

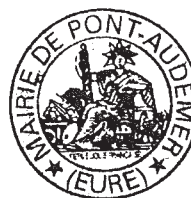
Article 5 : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera en outre annexé au registre de l'Etat civil de la commune de Pont-Audemer

PONT-AUDEMER, le 08 décembre 2022

Le Maire

Qui certifie que le présent arrêté a été

Adressé à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS

Publié le 12/12/2022

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221208-1209-AI
Date de télétransmission : 12/12/2022
Date de réception préfecture : 12/12/2022